



2022

# 6ème Edition

Palais du Peuple

30 Nov - 03 Déc 2022

Thème Principal: "5 Grands Piliers  
pour Rebâtir Kinshasa à l'Horizon  
2036, Vus par les Sénateurs de  
Kinshasa"

# Rapport Final

SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS



6-3011031222EXPOBETON-CD

# SOMMAIRE

## Thème Principal: "5 Grands Piliers pour Rebâtir Kinshasa à l'Horizon 2036, Vus par les Sénateurs de Kinshasa"

ExpoBéton RDC 2022, salon du développement pour les villes, 6ème édition, placé sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Co-organisé avec le Sénat et plus particulièrement le Caucus des Sénateurs élus de la ville de Kinshasa, a connu l'engouement de nombreux participants (décideurs politiques, entreprises étatiques et privées, professionnels des domaines de la construction, des infrastructures, des finances, de l'économie etc.) de divers horizons tant politiques, économiques que scientifiques.

Cette édition a été marquée par la présence Son Excellence Monsieur le Président de la République, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, qui a présider la cérémonie d'ouverture officielle.

Les travaux ont été clôturé par son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Jean-Michel SAMA LUKONDE qui a, dans son allocution, pris l'engagement de prendre en compte, à travers une structure tripartite , caucus des Sénateurs de Kinshasa-ExpoBéton- et son Cabinet, les diverses recommandations d'ExpoBéton pour des projets concrets à mettre en œuvre avec le Gouvernement Provincial de Kinshasa et l'appui du Gouvernement Central.



# PARTICIPANTS

## 43 PANELISTES

- Son Excellence Madame la Vice-premier Ministre de l'Environnement et du Développement durable, Eve BAZAIBA
- Son Excellence Monsieur le Ministre des Finances, Nicolas KAZADI
- Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat et Ministre d'Infrastructures et Travaux Publics, Alexis GISARO ;
- Son Excellence Monsieur le Ministre du Transports et Voies de Communication, Chérubin OKENDE ;
- Honorable Jean BAMANISA SAIDI, Président du Comité d'organisation d'ExpoBéton ;
- Honorable Sénateur Didier MUMENGI, Président du Caucus des Sénateurs de la ville de Kinshasa ;
- Honorable Sénateur Valentin GERENGO ;
- L'Honorable Sénateur et Professeur Prince KAUMBA ;
- Madame la Commissaire Générale Virginie AMATO, Directrice de la Protection Civile de La Police Nationale Congolaise Chargée de la Prévention des catastrophes ;
- L'Honorable Godé MPOY, Président de l'Assemblée Provinciale de Kinshasa ;
- Son Excellence Monsieur le Ministre Provincial en Charge de l'Intérieur TENGE te LITHO Didier ;
- M. Malick Fall, représentant pays de la Société Financière Internationale, Groupe de la Banque Mondiale ;
- M. Robert LUZOLANU, Coordonnateur de la Cellule de Développement Urbain de Kinshasa ;
- M. MAKOLO JIBIKILAY, Coordonnateur de la Cellule d'Appui à la Décentralisation ;
- M. FIYOU NDONDOBOLI, Président de l'Ordre National des Architectes (ONA) ;
- Les Professeurs KANGULUMBA, MPURU, LELO NZUZI, P. NKONDI, AMANI MISHIZI, Guy BAKUMBA, LELO NZUZI Francis, Pamphile MABIALA, Emile NGOYI KASONGO ;
- M. Célestin MUKEBA, Directeur Général d'EQUITY-BCDC ;
- M. MATALATALA, Président de la Commission Nationale de la Prévention Routière (CNPR) ;
- M. Jean Aimé MAVAR, Directeur au Bureau Technique de Contrôle (BTC) ;
- M. N'SELE EKOFO ANYENGA Jean, Gouverneur Adjoint Honoraire de la Banque Centrale



- M. SONJI, Conseiller du Ministre de l'Urbanisme ;
- Le Révérend Frère Jean Pierre GODDING, Directeur du Centre Ndako ya biso /LBM ;
- M. BAFEFE du COREF ;
- M. Joël KYANA, Président de la Corporation des Urbanistes Congolais ;
- M. Michel UYUMBU, Président de la Corporation Nationale des Ingénieurs BTP et Expert en normalisation ;
- M. Felly SAMUNA, Initiateur et Gérant de la société « Ingenius City » ;
- Mme Tisya MUKUNA Initiatrice et Gérante de la société « Café la Kinoise » ;
- Madame Raïssa DIA Initiatrice et Gérante de la société « Women's Technology » ;
- M. Jean MARUNI, Directeur Technique et Commerciale de la société CCL-Afrique ;
- Madame Maria COSTA ;
- Madame BIBI KEKUMBA ;
- M. Chardin NGUMBA NGOIE, Président de la Synergie des Associations pour la Défense des Droits des Chauffeurs et pour la Promotion du Civisme Routier en République Démocratique du Congo, en Sigle SADCPCR/RDC ;
- En Visioconférence madame la Gouverneure du Mai-Ndombe et le Professeur Jacques NDJOLI ;
  
- Plusieurs Députés Nationaux et Provinciaux ainsi que des Sénateurs
  
- Plusieurs architectes et urbanistes, ingénieurs, géographes, environnementalistes, sociologues, économistes, démographes, politicologues, juristes, médecins et professionnels d'éducation, entrepreneurs, promoteurs, investisseurs, usagers de la route, bailleurs de fonds etc., membres de l'Ordre National des architectes, ingénieurs membres de l'ordre des ingénieurs, plusieurs professionnels membres de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC), représentants des banques et des sociétés d'assurances.



## 48 SOCIETES & ENTREPRISES

### > Secteur Etatique

OGEFREM, SCTP-ONATRA, CONGO AIWAYS, TRANSCO, METROKIN, SNEL, FPI, ARPTC, HVK

### > Secteur de la Construction

MODERN CONSTRUCT, PPC BARNET, MILVEST, COMERCOM, PANACO, WG CONTRACTOR, MEC KIN, IBAR MAKINA, HAPI CONGO

### > Secteur de l'Energie

WEAST ENERGIE SOLAIRE, ADEOS INTERNATIONAL, ABERDARE CABLES, SKAT FONDATION, GOSHOP ENERGY, SOGAZ, DEV SOLAIRE

### > Secteur de NTIC

AFRICELL, UNITED, UNIQUE TECHNOLOGIE, QUICK PRINT

### > Secteur Bancaire & Assurance

EQUITY BCDC, SOFIBANQUE, ACTIVA, SFA, SUNU ASSURANCE

### > Secteur Presse & Médias

TOP CONGO FM, BIZZCONGO, ECOFIN TV, STUDIO REPORTAGE

### > Autres Secteurs

BRACONGO, TRACTAFRIC EQUIPEMENTS, PANAFRIC MOTORS, CONGO MOTORS, MD SERVICES, BAMS CLEAN, CLEAN PLAST, AQUA SPLASH, STRATEGOS MEDIAL SERVICES, SIRE AVANTAGE



# DEROULEMENT

## I. INTRODUCTION

ExpoBeton RDC 2022 s'est tenue en 4 journées et a consisté à :

- Des expositions & ventes des produits et services des entreprises et organisations ;
- Des sessions divisées en panels ;
- Des présentations des produits et services des sociétés ;
- Du concours des étudiants ;



Les visiteurs et participants étaient constitués des publics variés : autorités politiques, membres du Gouvernement National et Provincial, Députés et Sénateurs, Chefs et délégués de missions diplomatiques, des Institutions Internationales, Entreprises publiques et privées, représentants et délégués des corps professionnels (Ordre national des architectes, des ingénieurs, urbanistes, Fédération des Entreprises Congolaises, Artisans), Professeurs et Chercheurs, Etudiants, etc.

**1ère journée :**

Cérémonie d'ouverture présidée par Son Excellence Monsieur le Président de la République, TSHISEKEDI TSHILOMBO Félix et marquée par le mot d'ouverture de l'honorable Jean BAMANISA SAIDI, Président du Comité d'Organisation d'EXPOBETON, les mots de circonstance tour à tour de son Excellence Monsieur le Gouverneur de la ville de Kinshasa, Gentiny NGOBILA MBAKA, de l'Honorable Sénateur Didier MUMENGI, Président du Caucus des Sénateurs de Kinshasa et de l'Honorable Président du Sénat Modeste BAHATI LUKWEBO.

Il convient de noter que la Session 1 des activités ayant pour thème « L'état de la ville de Kinshasa », prévues l'après-midi de cette première journée a été reporté à la matinée de la deuxième journée, suite à la perturbation du programme du fait de l'agenda chargé du Président de la République qui a, au courant de la matinée de cette journée d'ouverture, eu une rencontre avec les jeunes dans l'enceinte même du Palais du peuple.

**2ème journée**

- La première, celle de la veille ayant pour thème « L'état de la ville de Kinshasa » ;
- La deuxième avec comme thème principal « Infrastructures, transport et mobilité » subdivisée en trois panels ;

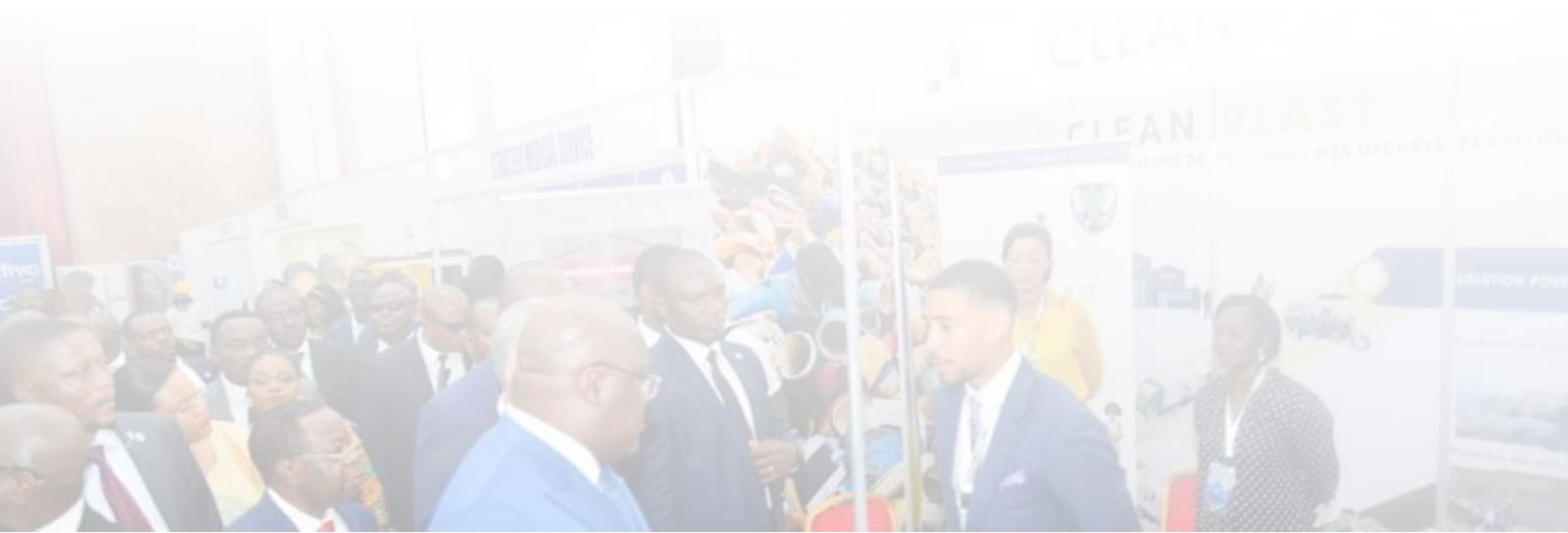
**3ème journée**

Ella a connu deux sessions, la première ayant pour thème principal « Education, emploi et jeunesse : Kinshasa, mégapole face au social de sa population grandissante » divisée en trois panels ;

**4ème journée**

Elle a connu la session intitulée : « Description de la structure politique, administrative et financière du Gouvernement Central, de la ville de Kinshasa et des Communes », divisée en trois panels ;

Puis la Remise des prix aux Universités et Instituts supérieurs sur base des travaux qu'ils ont présenté.



CÉRÉMONIE D'OUVERTURE PRÉSIDIÉE PAR LE CHEF DE L'ETAT, SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FELIX ANTOINE TSHISEKEDI TSILOMBO ET LA CEREMONIE DE CLÔTURE ASSURÉE PAR SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE JEAN MICHEL SAMA LUKONDE

La cérémonie d'ouverture a débuté en présence du Président de la République Chef de l'Etat par l'hymne national, suivi du mot de bienvenu de l'Honorable Jean BAMANISA SAÏDI, Président du Comité d'Organisation d'ExpoBéton RDC.

- Ayant la parole, il a, dans son allocution, tenu à remercier son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat dont la présence dans cette cérémonie de lancement est un honneur. Sa gratitude est également allée à l'endroit de l'Honorable Président du Sénat pour son sens d'ouverture et de facilitation pour l'organisation en collaboration de cette édition, activité voulue par les Sénateurs de Kinshasa et fondée sur leurs rapports des vacances parlementaires.

En effet, préoccupés par les questions du vécu des millions des kinois de tous les horizons, les Sénateurs du Caucous de Kinshasa, conscients de ce que Kinshasa sera l'une des villes les plus peuplées du monde à l'horizon 2050, il était utile et nécessaire de se préparer pour qu'elle soit une ville agréable à vivre, pacifique, à la pointe des technologies, malgré les perturbations climatiques.

Il a ainsi souligné que les travaux seront axés sur cinq piliers à savoir :

Le premier est l'Administration publique nationale, provinciale et locale. A ce sujet, il a brossé un bref rappel du thème de la cinquième édition, qui a eu pour thème « Kinshasa Horizon 2050, 3 Villes tel que vue par le SOSAK pour la Province de Kinshasa, une réponse pour sa gestion ». Il a poursuivi dans cette lancée sur la question du statut de la ville Kinshasa, à la fois ville, capitale de la RDC, le siège des institutions et province avec la superposition des administrations nationale, provinciale et locale, ce qui entraîne des performances médiocres. Il a souhaité que la ville de Kinshasa soit ramenée, en application de la constitution, aux statuts des 25 autres provinces, découpées en plusieurs villes dont la partie Nord de Lukunga abritera les institutions afin de réduire cet écueil.

Il a ensuite souligné que le second pilier avait trait au social de la population grandissante et exigeante de Kinshasa à travers l'éducation et la santé.



Le troisième point devrait traiter du Transport et de la Mobilité. Il a relevé la problématique des embouteillages récurrents dans la ville, dont l'une des solutions préconisées, déjà en 1986, était la création de plusieurs pôles regroupant tous les équipements publics et privés pour résoudre ce problème. La gestion durable de l'aménagement urbain des infrastructures impliquant la politique d'occupation du sol, du foncier et de l'Habitat avec comme objectif chaque famille sous son toit est également une autre solution à ce problème.

Il a relevé l'inapplication des plans et projets d'aménagement et a requis l'entame de l'application du SOSAK, consacré par l'Edit 004 de 2005 certes, mais avec des aménagements découlant de la pression démographique.

Une autre solution est la promotion de la formation des urbanistes à affecter à l'administration publique pour faire valoir les exigences techniques et la réalité sur les décisions politiques.

Ensuite, il s'est interrogé sur la réglementation et la normalisation relatives à l'occupation des terres, les constructions, les matériaux de construction, la pose des câbles électriques, à fibres optiques etc.

Dans la foulée, il a épinglé la participation d'ExpoBéton dans la vulgarisation des matériaux des BTP, notamment le béton dont la demande grandissante va générer l'installation des centrales à bétons dans les différentes communes de la ville. Il a mis en lumière l'expérimentation des nouveaux matériaux à base de plastique recyclé associé au béton.

Saisissant l'occasion, il a estimé que « Ingénieur Fatshi-Béton » devrait être le qualificatif du Chef de l'Etat, « Fatshi-Béton », car les travaux réalisés et à réaliser sous son égide marqueront les générations actuelles et futures.

La normalisation sera un autre point de ces travaux. Elle sera relative aux standards dans le domaine foncier, de l'urbanisme et de la construction en vue de leur adoption.

La non standardisation des normes se manifeste notamment dans la construction des chaussées, généralement non durables et érigées par chaque prestataire selon des règles différentes. Il en découle la nécessité d'une standardisation des normes avec le concours du BTC.



Il a demandé au Sénat de faire siennes les recommandations et les orientations de ces assises pour que, sur pied de l'article 205 de la constitution, des interconnexions naissent avec l'assemblée provinciale en vue de légiférer sur des questions urgentes et primordiales.

La défiscalisation de la filière et des matériaux de construction est pour lui une autre solution. Elle permettra le doublement voire le triplement des investissements dans le secteur de la construction et assurera l'emploi des millions de personnes.

A cet effet ExpoBéton initie le Club des BTP regroupant en son sein les entreprises du secteur et une chambre des métiers assurant la formation et évaluation, la certification, l'accompagnement dans la création des structures économiques viables des corps de métiers à même de prester en RDC comme à l'étranger. La matérialisation de pareil projet ne pourra se faire qu'avec l'appui du Gouvernement et répondra à la politique du Chef de l'Etat « le peuple d'abord ».

Enfin, le dernier pilier traité dans son discours était relatif au financement.

La superposition des régies financières nationales, provinciales et locales qui a une incidence sur la maximisation des recettes est une préoccupation majeure.

Cette question touche à la détermination des impôts et taxes à percevoir, l'élargissement de l'assiette fiscale, l'accroissement et la canalisation des rapatriements des fonds des congolais de la diaspora, la mise sur pied des PPP.

Il n'a pas manqué de relever la riche documentation d'ExpoBéton se trouvant dans son site internet [www.expobetonrdc.com](http://www.expobetonrdc.com) sur différents thèmes concernant le développement de Kinshasa, et le concept du « corridor Ouest de la RDC, opportunités et projets à développer », à ce jour institué en établissement public, la DGCDI.

En effet, ce dernier comporte des nombreux potentiels qui nécessitent la mise en place d'une structure multilatérale regroupant la RDC, le Congo Brazzaville et l'Angola et assise sur des accords qui coordonnent les politiques nationales portant sur des projets industriels intégrateurs.

Avant de conclure il a remercié les différents partenaires qui accompagnent et rendent possible chaque année l'organisation d'ExpoBéton à savoir le Gouvernement Central, les sponsors et différents intervenants.

Il a conclu son allocution en signalant que les activités d'ExpoBéton se dérouleront prochainement dans les provinces du Lualaba et du Kongo Central.

- Son Excellence Monsieur le Gouverneur de la Ville de Kinshasa, Gentiny NGOBILA MBAKA a dans son mot de circonstance souligné que le thème de la sixième édition d'Expo béton tombait à point nommé étant donné que la ville de Kinshasa fait face à des nombreux défis pour son développement et sa modernisation à la hauteur de son statut de Capitale de la RDC et siège des institutions.

Il a remercié l'implication du Président de la République à voir Kinshasa revêtir sa plus belle robe. Il a placé sa confiance aux panélistes sur qui reposaient l'obligation de trouver des solutions qui permettront la reconstruction et la modernisation de Kinshasa, sur pied de 5 grands piliers du thème de cette sixième édition. Il a fustigé le fait que la loi du 20 juillet 1973 portant régime général des biens , régime foncier et immobilieret régime des suretés telle que modifiée à ce jour excluait le Gouverneur de la ville de Kinshasa de la gestion des terres, attributions dévolues au Ministre des affaires foncières avec comme entre autre conséquences déplorables la multiplication des lotissement qui ne tiennent pas compte notamment du SOSAK (Schéma d'Orientation Stratégique de l'Agglomération de Kinshasa ), complété par le PDTK, documents de référence pour l'extension , la modernisation et la résilience de la ville de Kinshasa à l'horizon 2030.



Cela entraîne les conséquences comme les érosions, refoulements eaux du fleuve sur ses affluents et autres catastrophes etc. A cela il faut ajouter le fait que la ville ne dispose quasiment plus de réserves foncières, toutes cédées à des particuliers. Il a ainsi émis le vœux que les travaux de cette sixième édition accouchent des solutions concrètes et efficaces qui jetteront les bases des réformes nécessaires qui vont rendre Kinshasa capable de répondre à sa vocation de ville agréable à vivre.

- Le Président du Caucus des Sénateurs élus de Kinshasa a pris la parole.

Dans son intervention, il a relevé de prime abord que les Sénateurs de Kinshasa ont opté pour un parlementarisme d'engagement et d'initiative. Ensuite il a tenu à souligner que la présence du Président de la République à l'ouverture des travaux d'Expo Béton, Co-organisés avec le Sénat, est une puissante marque d'encouragement aux travaux parlementaire en général et un témoignage de son engagement et volonté à offrir aux congolais des territoires, des villes où il fait bon vivre ainsi que cela transparaît du programme de 145 territoires.

Concernant les travaux parlementaires du Caucus, il a résumé l'ensemble de leurs rapports parlementaires de cette législature en quatre projets :

### 1° La santé

La proposition parlementaire de restructuration de ce secteur consiste à la mise sur pied d'une carte de santé et d'hygiène à décerner dès la première scolarité. Il s'agira de mettre en place les maisons de santé des quartiers, des hôpitaux communaux de référence, et des centres hospitaliers universitaires dans les districts, filiales de la faculté de médecine de l'Université de Kinshasa.

La branche hygiène va générer des jeunes entrepreneurs des quartiers combattant ainsi le phénomène Kuluna et l'économie hygiénique va permettre la sous-traitance, la mise en place des entreprises et industrie de valorisation des déchets. L'économie communale circulaire permettra d'engager une sous-traitance avec les jeunes entrepreneurs des quartiers qui mettront en place des sociétés de sécurité hygiénique et salubrité publique de tri sélectif de collecte, et de transport des déchets et ensuite des petites industries locales de transformation de valorisation et de commercialisation des déchets. Ceci va accompagner Kin-Bopéto et combattre l'errance de jeunes (il existe une expérience pilote avec une structure de la société civile).

### 2° Les embouteillages

Il a relevé qu'il ressort des enquêtes qu'ils ont menées à cet effet que ceux-ci sont dus à :

- 55,4% à des causes liées à la scolarité ;
- 25,7% pour des raisons du travail ;
- 4,3% pour des raisons de santé ;
- 2,6% des raisons de loisir ;
- 1,9% pour des raisons liées à la religion ;
- 2% pour des raisons diverses.

Aussi les sénateurs ont proposé pour lutter contre ce phénomène par les solutions suivantes :

- Pour les embouteillages dus aux déplacements liés à la scolarité la création des consortium d'écoles bien cotées à installer dans diverses communes de la ville et imposer que celles-ci soient réservées aux élèves résident dans toutes les communes ce qui brisera le monocentrisme des déplacements et créant le polycentrisme ;
- En ce qui concerne l'emploi, la création d'un Péage numérique urbain à l'entrée de la Gombe ce qui va encourager le transport de masse ;
- La Création des stationnements payant ;
- La création d'un nouveau centre-ville basée à la FIKIN vue sa localisation géographique située au centre de la ville de Kinshasa et sa proximité ;
- Transformer le marché central de Kinshasa en un lieu de tourisme en y installant la foire permanente de Kinshasa – un marché de l'artisanat et un show-room industriel ;
- Quant à la salle Deboek y installée la grande bibliothèque de Kinshasa, le jardin botanique son enrichissement en nouvelles essences forestières du Congo et devienne le jardin du Congo, le club de tennis à transformer en centre d'initiation au tennis la salle du Zoo sa transformation en grand aquarium, le jardin zoologique sa réhabilitation et sa transformation en haut lieu de spectacle animalier de Kinshasa, le club du zoo transformé en auditorium de Kinshasa.

### 3° La nouvelle civilisation de transport urbain à Kinshasa

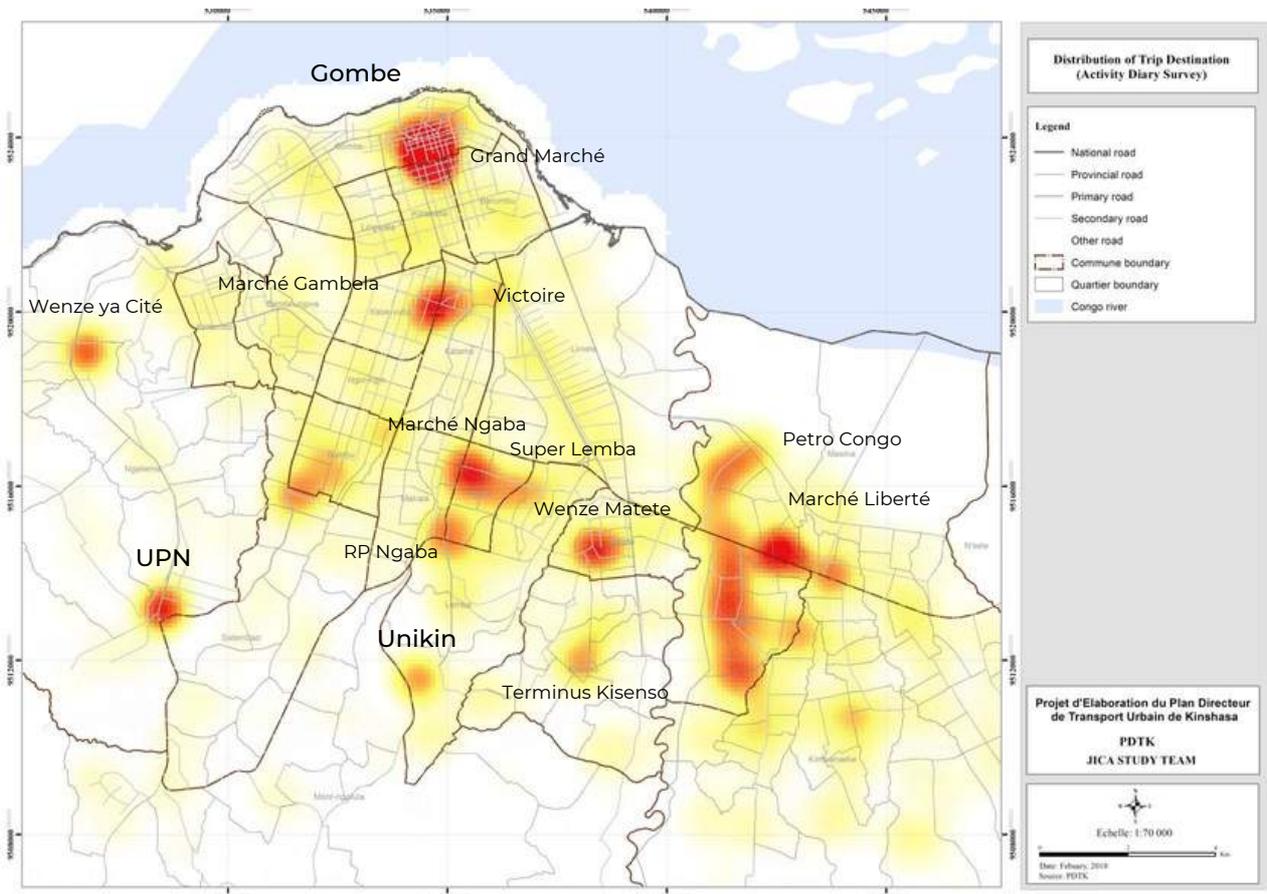
- La Carte d'assurance Carburant (CAC)  
Une carte électronique de prépaiement du carburant entrant dans le projet de dématérialisation intégrale de l'achat du carburant en RDC dont il existe déjà des expériences pilotes avec comme avantages la sécurisation des paiements, l'identification numériques des véhicules automoteurs et de leur propriétaires, la certitude du paiement de l'assurance des véhicules , dont l'attribution de la carte ; la carte sera tributaire de la maximisation des recettes de la ville,
- La mise sur pied du réseau des « entreprises coopératives des taxis, Taxis bus et Taxis-motos »
- Dotation de la ville d'une Charte urbaine d'aménagement et de gestion des aires de stationnement pour bus, Taxis-bus , Taximotos
- Mise en place d'un réseau de transport fluvial urbain pour alléger le transport de surface ;



#### 4° Le conclave technique pour l'élaboration d'un « master plan Kin 36 »

Gravitant autour de six objectifs à savoir la mise en place d'un cadre stratégique de référence définissant les priorités pour les autres schémas et plans sectoriels, la planification de l'aménagement des berges et abords des rivières et le développement des transports publics sur les rivières et le fleuve, définition des espaces publics, semi-privés et privés et les équipements publics, délimitation du périmètre urbain de Kinshasa et la fixation des superficies à ouvrir à l'urbanisation et l'organisation d'une conférence internationale des organisations mondiales des villes, métropoles, des cités et des Gouvernements locaux pour la levée des fonds pour financer le Master Plan Kin 36.

Carte des Points d'attraction des déplacements  
Plan Directeur de Transport de Kinshasa (PTDK)



Source: CS & ADS, l'équipe d'étude de la JICA



- L'Honorable BAHATI LUKWEDO, Président du Sénat a engagé le thème de cette 6ème édition, « 5 grands piliers pour rebâtir Kinshasa à l'horizon 2036 », vus par les Sénateurs de la ville de Kinshasa.

Il a commencé par souhaiter la bienvenue au Chef de l'Etat et lui a exprimé sa gratitude pour sa présence à l'ouverture de ces réflexions sur le devenir de Kinshasa, Capitale de la RDC ; ce qui est un signe éloquent de sa volonté à offrir au congolais des villes et des territoires où il fait bon vivre à l'image du programme ambitieux de 145 territoires.

Il a entamé son propos sur un questionnement sur l'avenir et le devenir de Kinshasa et a en même temps souligné que les Sénateurs de Kinshasa ont opté, à cet effet, pour un parlementarisme de conviction, de proposition et d'engagement. C'est ainsi que leurs rapports de vacances contiennent d'innombrables solutions concrètes, exprimant de ce fait leur volonté de participer activement à la reconstruction de Kinshasa.

Il s'est réjoui du thème central de cette 6ème édition d'ExpoBéton qui a donné aux projets des Sénateurs de Kinshasa un cadre pluriel de réflexion stratégique.

Il a rendu hommage aux Sénateurs de la Ville de Kinshasa et au Président du Comité d'Organisation d'ExpoBéton, l'Honorable Jean BAMANISA, hôtes de ce forum pour avoir consacré leur temps à garantir le succès de ces assises.

L'un des thèmes essentiels à traiter au cours de ce forum sera la perspective de donner à Kinshasa un « Master Plan ».

Il a déploré que l'histoire de la ville soit jalonnée des plans et projets sans lendemain et mesures administratives et légales non exécutées.

A titre d'exemple plusieurs instruments juridiques ont été pris, l'Ordonnance N°127 du 15 juin 1913 sur les règles d'implantation des constructions par rapport aux voies publiques et aux limites séparatives, la hauteur d'immeuble etc., le Décret du 21 février 1949 portant l'obligation d'établir un plan d'aménagement des villes congolaises, le Décret du 20 juin 1957 sur l'urbanisme qui requiert le renouvellement tous les 15 ans des instruments de planification urbaine et impose une demande préalable pour l'exécution des travaux de construction, le Plan Régional d'Aménagement de 1967, approuvé par l'Ordonnance présidentielle du 4 janvier 1968 limitant l'urbanisation de Kinshasa au sud, sur les pieds des collines de Mont Ngafula, Mont amba, Djelo Binza etc (Zones non aedificandi), le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de 1975, qui limitait la croissance démographique urbaine et reportait le processus d'urbanisation de Kinshasa vers l'est, le Plan National pour l'Amélioration des Etablissement Urbains à la suite du « sommet des villes » d'Istanbul de juin 1996 et enfin le SOSAK et son Plan Particulier d'Aménagement de la zone nord, approuvés par l'Edit 004 de 2015 et d'autres instruments, jamais appliqués ; mais Kinshasa se détruit.

Face à cette situation que faut-il faire pour refaire Kinshasa, que les normes urbanistiques soient appliqués, pour éviter les dysfonctionnements perpétuels de la gestion des terres, pour donner des solutions appropriées aux embouteillages, aux mauvais état des routes, à toutes les difficultés qui entament la qualité de vie des kinois ?



Le Sénat, à la lumière des travaux des Sénateurs de la ville de Kinshasa se présente comme une « institution parlementaire » porteuses d'initiatives et des propositions concrètes dépassant ainsi les contestations, les dénonciations et le fatalisme.

Il s'est dit persuadé que les travaux de la 6ème sont, sans conteste, une occasion d'échanger et de réfléchir sur l'élaboration d'un « Master Plan Kin 36 » plus efficace.

Il a requis que les différents échanges des panels soient francs, ouverts et constructifs.

Il a conclu son propos en émettant les vœux que les discussions et recommandations issues de ces travaux puissent déterminer, en perspective les priorités et les orientations qui vont structurer les actions à venir dans le cadre du « Master Plan » pour la reconstruction de Kinshasa.



## CÉRÉMONIE DE CLÔTURE PRESIDEE PAR SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, JEAN-MICHEL SAMA LUKONDE KYENGE

Dans son allocution prononcée pour la clôture des travaux de la sixième édition d'ExpoBéton, son Excellence Monsieur le Premier Ministre a souligné que l'évolution moderne des villes avec une croissance démographique élevée amène les Gouvernements à concevoir des politiques et à mettre en œuvre des programmes de développement ambitieux des infrastructures sociales adaptées aux besoins de la population.

Face au déficit des ressources financières investies dans les infrastructures et les différents besoins de la population (logement, éducation, mobilité etc) il est éloquent que le développement n'est plus l'apanage du seul Etat.

La mutualisation des efforts avec l'Etat pour booster le développement des infrastructures urbaines en RDC, perçue depuis 2016 par ExpoBéton a conduit l'organisation annuelle d'un forum d'analyse des forces et des faiblesses de ce secteur pour des solutions appropriées aux problèmes.

La sixième édition d'ExpoBéton marquée à son ouverture par la présence du Chef de l'Etat et ayant bénéficié de l'apport et l'implication du Sénat à travers les réflexions des Sénateurs du caucus de Kinshasa lors de leurs vacances parlementaires de décembre 2021 à mars 2022 portant sur les 5 piliers pour rebâtir Kinshasa à l'horizon 2036 que sont l'aménagement urbain et infrastructures, l'éducation, le Tourisme, le transport, l'administration et le financement.

Il a féliciter les Sénateurs de Kinshasa et le promoteur d'ExpoBéton pour la tenue de la sixième édition du salon du développement des villes en ce que leurs préoccupations rencontrent celle du chef de l'Etat inscrite dans le Programme de Développement des 145 Territoires, PD145T.

Il a chuté par l'engagement de la prise en compte, à travers une tripartite, Caucus des Sénateurs de Kinshasa-ExpoBéton-Son Cabinet, des recommandations des différents panels pour les traduire en projets concrets à mettre en œuvre dans la Ville de Kinshasa avec l'implication du Gouvernement Provincial de la ville de Kinshasa et l'appui du Gouvernement de la République.



## II. SESSIONS & PANELS

Les travaux de cette sixième édition qui se sont déroulés au palais du Peuple, pendant quatre jours, du 30 Novembre au 3 Décembre 2022, ont gravité autour quatre sessions ordinaires et une session spéciale sur la normalisation, toutes divisées en panels.

Ils ont globalement connu la participation active et des échanges enrichissants des parlementaires, des membres des Gouvernements central et provincial ainsi que des acteurs sociaux, des panelistes de divers horizons.

Les panels étaient présidés chacun par les Sénateurs, essentiellement membres du Caucus des Sénateurs de Kinshasa, dont les sénateurs ILUNGA CIVUILA, Eric RUBUYE, Valentin GERENGO, Ange ZIAKA, Adonis NGAMBANI, Augustin SALABIA, MABAYA GIZE, LUBALA Patrick, Prince KAUMBA, Didier MOLISHO,

### 1. L'ETAT DE LA VILLE DE KINSHASA

#### > CONSTATS

- Urbanisation anarchique et non contrôlée par les pouvoirs publics ;
- Insalubrité ;
- Pollution
- Embouteillages récurrents ;
- Indiscipline des conducteurs des engins roulants (automobiles, motos, etc) ;
- Inondations répétitives ;
- Manque d'équipements sociaux collectifs et d'infrastructures routières ;
- Divergence chroniques entre les textes et la réalité ;
- L'incompatibilité entre les volontés et les possibilités ;
- Décomposition institutionnelle et morale singularisée notamment par la Non association des communes à l'organisation globale des politiques publiques à la décentralisation et à l'élaboration des normes y afférentes ;
- Inapplication de la constitution de 2006 relativement aux pouvoirs des autorités locales fondés sur la décentralisation réduisant les bourgmestres à des rôles des supplétifs administratifs ;
- Insouciance institutionnalisée à l'égard du bien-être de la population ;
- Le phénomène de recentralisation financière qui compromet l'autonomie des communes entraînant la disparition des pans entiers de la fiscalité locale et leur remplacement par des dotations leurs allouées à la discrétion de l'Exécutif Provincial ;
- La non application du décret du 20 juin 1957 sur l'Urbanisme.

➤ RECOMMANDATIONS

- Mise en place urgente d'un plan concret et opérationnel de ré urbanisation accéléré ;
- Faire que la commune reconquiert ses prérogatives de premier échelon du pouvoir de l'Etat et apporte des solutions concrètes et cohérentes aux problèmes de nos populations ;
- Redynamiser et rendre performante les communes afin qu'elles soient des instances stratégiques du développement local ;
- Réécriture du cadre légal organisant la décentralisation en vue de renforcer la gouvernance locale, renforcer et simplifier les interactions fonctionnelles entre communes, le Gouvernement Provincial et Gouvernement Central ;
- Nécessité d'avoir des référentiels réglementaires et normatifs pour un développement durable, intelligent et résilient de Kinshasa ;
- La mise en application des référentiels réglementaires et normatifs pour un développement harmonieux de Kinshasa ;
- Nécessité d'une volonté politique de l'Etat congolais à œuvrer dans le développement harmonieux de nos villes, dont Kinshasa ;



## 2. INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET MOBILITE URBAINE

Cette session a été subdivisée en trois panels :

Panel 1 | Réorganisation systématique du réseau de transport collectif urbain, des infrastructures, voirie et réseaux de Drainage de Kinshasa

### > CONSTATS

- Kinshasa a une superficie de 9965 kilomètres carré dont 2500 kilomètres carré constituent l'agglomération, avec 24 communes et 326 quartiers ;
- L'indice de mobilité oscille entre 2,23 et 1,17 ;
- Le réseau ferroviaire en état d'abandon, sur trois lignes existantes dont une seule est fonctionnelle reliant Kinshasa à Kasangulu et d'une longueur de 50km ;
- Un réseau routier dépassé du fait de l'explosion démographique et non maîtrisé comportant les bus, et autres taxis motorisés ;
- Réorganisation du réseau collectif : Maîtrise de la mobilité urbaine, maîtrise de l'indice de temps de déplacement
- Signalisation urbaine inexistante ;
- Non application du code de la route ;
- Inexistence des permis de conduire ;
- Dégradation accélérée de voirie de Kinshasa ;
- La non prise en charge de la voirie les institutions qui en ont la charge à savoir l'Office des routes et OVD ;
- Non application des nombreuses documentations et recommandations sur le thème ;

### > RECOMMANDATIONS

- Transfert croisé du marché central et de la FIKIN
- Recourir aux moyens de transport à la portée de la ville de Kinshasa ;
- Il faut une nouvelle vision d'aménagement et améliorer la desserte ;
- Découpage (ou mailler) pour structurer le transport ;
- Les connexions principales entre les différents réseaux de transport ;
- Concernant le chemin de fer :
  - Le renouvellement du réseau ;
  - Acquisition des matériels pour desservir les trois axes prioritaires : Kinshasa-Kasangulu, Gare central aéroport de Kinshasa et gare central –Kinsuka ;
  - Ajout des nouveaux axes

- La multiplication des routes principales et secondaires ;
- L'utilisation du fleuve ;
- Mise en place du transport multimodal : interconnexion bus-train- taxis ;
- La maintenance de la voirie urbaine ;
- Mise en place d'un master plan en vue de juguler le flux des déplacements monocentriques liés aux différents motifs suivants : écoles (55%), bureau 25%, Achats au marché central 8%, autres 4% ;
- Le désengorgement des points noirs de trafics sur les 22 sites importants des embouteillages de Kinshasa par :
  - Le démantèlement des écosystèmes créés autour de ces différents points noirs et principaux arrêts (stationnements) de transport en commun ;
  - Identification des tronçons de transport à ériger à sens unique pour permettre la fluidité du trafic ;
  - Identification des voies secondaires pour soulager les voies principales à réhabiliter ;
  - Mobilisation des moyens pour matérialiser ce qui est préconisé ;
- En ce qui concerne l'aménagement des carrefours, espace de stationnement et la signalisation routière :
  - Engager des études et différents travaux d'aménagement requis des carrefours et des espaces de stationnement ;
  - Intensifier la signalisation routière ;
  - Mise en place des plans de financement ;
- En ce qui concerne la régulation et l'inspection de la circulation :
  - Réorganisation de la régulation et l'inspection de la circulation routière ;
  - Modernisation du registre des véhicules par enregistrements électroniques ;
  - L'équipement des tags contenant toutes les informations ;
  - L'équipement des grands carrefours des portiques d'authentification ;
  - Plan de digitalisation de tous les systèmes de transports en RDC particulièrement à Kinshasa ;
  - Production des permis de conduire infalsifiables, sécurisés avec puce ;
  - Equipement de la police des portiques mobiles et des terminaux ;
  - Promotion des coopératives de transport en commun des taxis et des motos (Exemple : Esprit de vie)
- Coordination de la prévention et de la sécurité routière :
  - Collaboration entre la Police de Circulation Routière ;
  - Organisation et lancement d'un escadron mobile de régulation et d'inspection de sécurisation routière en sigle MRIS
- Relance du train urbain par :
  - Projet METROKIN : projet de construction de 300km de chemin de fer urbain ;
  - Organisation des téléphériques, taxis et bus fluviaux (partenariat avec la Turquie)

- Intégration du phénomène motos taxis et corolaires à travers :
  - Identification des motards ou motos cyclistes par communes ;
  - Immatriculation des motards ;
  - Recyclage obligatoire des motos cyclistes et systématisation du contrôle de leurs documents ;
  - Aménager les aires de stationnement des motos taxis ;
- La mise en place de projets de réhabilitation et modernisation de nos voiries ;
- La promotion de l'industrie du ciment comme alternative à l'usage du bitume dont le Congo n'est pas producteur ;
- Elaboration des plans d'études à appliquer à l'exemple du PDTK (Plan Directeur de Transport de Kinshasa) qui définit les voiries prioritaire (voirie structurantes), la sécurité routière, les équipements de maintenance et penser à leur financement ;
- Mise en place des projets comme les sauts de mouton, de réhabilitation et de modernisation des voiries (ex Kin zéro trous, TSHILEJELELU) ;
- Mise en place d'un Plan Directeur de Drainage pour garantir l'assainissement face à la démographie, le comportement de la population et les constructions anarchiques ;
- Recours aux infrastructures routières en ciments dont la durée de vie est de l'ordre du double des infrastructures en bitumes ;
- Développer la filière acier car le béton s'associe toujours à l'acier ;
- Du point de vue de réseau de transport
  - Aménager des arrêts sur les routes ;
  - Augmenter les réseaux de transport ;
  - Construire et réhabiliter les routes secondaires ;
  - Eclairage des routes ;
  - Prévoir les fourreaux pour des réseaux divers d'électricité, eau, bouches anti incendie, etc
- Entreprendre une campagne de sensibilisation par les biais des pouvoirs locaux en vue du changement des comportements de la population ;
- Responsabiliser les producteurs des produits plastiques dans l'assainissement de ces déchets à travers par exemple l'institution d'une taxe à cet effet ;
- Matérialiser l'exploitation du sable asphaltique de MAVUMA pour éviter notre dépendance à l'importation ;
- Se concentrer sur les actions à court terme comme :
  - Aménagement des principales intersections des grands axes routiers de la ville de Kinshasa en y construisant des échangeurs ;
  - Mise en œuvre graduelle du SOSAK ;
  - Aménager les infrastructures de base ;
  - Revêtement des berges des rivières pour éviter les inondations ;



Panel 2 | Forces et Faiblesses du cadre légal des transports  
et de la Mobilité Urbaine

➤ CONSTATS

- La loi N°78-022 du 30 août 1978 portant Nouveau Code de la Route
- Ordonnance N°622/181 du 25 avril 1958 déterminant les conditions techniques auxquelles doivent répondre les véhicules affectés au transport des personnes et des biens ;
- Ordonnance N°62/260 du 21 août 1958 déterminant les conditions générales d'exploitation des services de transport par véhicule automobile ;
- Loi N°11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement ;
- Arrêté SC/0034/BGV/COJU/CM/98 du 18 avril 1998 portant application des mesures d'assainissement du milieu et de protection de la salubrité publique dans la ville de Kinshasa ;
- Décret du 20 juin 1957 sur l'Urbanisme ;
- Ordonnance 74-345 du 28 juin 1959 sur l'hygiène publique dans les agglomérations

➤ RECOMMANDATIONS

- Compléter les textes du code de la route en rendant le test d'alcoolémie obligatoire et sanctionner sévèrement tout conducteur qui serait sous l'emprise de l'alcool ;
- Renforcer l'article 35 du code de la route sur les véhicules prioritaires ;
- Suppression de la TVA sur le carburant des avions pour baisser le prix des billet d'avions de Traffic local ;
- Rendre obligatoire le dragage annuel du fleuve ;
- La levée du monopole de l'Etat dans le secteur ferroviaire pour faciliter les investissements privés dans ce secteur ;
- Actualiser la loi sur la liberté des prix en vue de la rendre compatible à l'évolution technologique et aux exigences de l'économie actuelle (cas de restriction de cette liberté pour l'eau, l'électricité, le carburant) ;
- Veiller à l'application des lois existantes dans le secteur ;
- Mise en adéquation entre les lois et la réalité, en légiférant chaque fois que cela est nécessaire, les faits sociaux précédant le droit ;
- Se remettre au travail

### Panel 3 | Sécurité routière et embouteillages à Kinshasa

#### > CONSTATS

- La population de Kinshasa est évaluée à ce jour à 15 millions d'habitants et atteindra près de 25 millions en 2036 ;
- Pour promouvoir un développement urbain planifié, Kinshasa s'est dotée du SOSAK en 2015, érigé en loi par l'Edit 004 ;

#### > RECOMMANDATIONS

- Formation qualifiée des conducteurs des véhicules automoteurs par des autos écoles certifiées ;
- Délivrance des permis de conduire biométrique à points retranchables ;
- Traduction du nouveau code de la route dans les quatre langues nationales pour une grande sensibilisation ;
- Investir à court terme dans le secteur des transports routier en vue de l'éradication des engins (cercueils roulants) qui ne respectent pas les normes de sécurité routière ;
- Promouvoir l'entrepreneuriat privé dans le secteur des transports routiers en particulier en impliquant les acteurs de ce secteur d'activité (les chauffeurs, les associations des chauffeurs, les concessionnaires automobile, les banques, ExpoBéton etc ;
- Sensibilisation au civisme routier et au respect du code de la route de toutes les strates de la population, notamment les élèves de la maternelle jusqu'à l'université, des églises etc. ;
- Supprimer la multiplicité des services de la police chargée de réguler la circulation routière ;
- Créer et encourager les transports de masse ;
- Délocalisation des arrêts et parkings qui violent les prescrits du nouveau code de la route (Ex. Rond-point Ngaba et Victoire, station Ma Campagne, place Kitambo Magasin saut de mouton pompape et Pascal etc) ;
- Mise en place des équipes mixtes FARDC, PNC dotées des équipements et moyens de mobilité et de répression pour juguler le trafic d'influence et excès de zèle de certains conducteurs ;



- En attendant la construction des routes respectant les standards internationaux :
  - Mettre en place un système de régulation des flux de la circulation entre autre par la mise en place de l'imposition des sens unique alternatif selon les flux ;
  - Mise en place d'une météo des routes ;
  - Se servir des nouvelles technologies dans la prévention des embouteillages ;
- Relancer le transport ferroviaire et transport fluvial ;
- Organiser un nouveau mode de transport urbain en créant une autorité organisatrice et régulatrice de transport urbain ;
- Créer et élargir les espaces verts pour faciliter la photosynthèse ;
- Mettre en place un signalétique urbain pour informer les usagers de la route ;
- Décréter au moins une fois l'an une journée sans auto et moto ;
- Elaborer un schéma directeur déplacement et stationnement ;
- Du point de vue de la voirie urbaine :
  - Élaborer d'urgence et mettre en place sans délai le plan d'action d'assainissement, de rénovation et de réaménagement des voiries des rues et des quartiers ;
  - Désenclaver les quartiers en accordant une attention particulière aux voiries locales et en recherchant les conceptions des voiries adaptées pour permettre le passage des véhicules les plus légers ;
- Mise en place d'un plan de transport collectif à Kinshasa divisé en deux : détaillé la structure qui compose l'offre actuelle de transport ; expliquer les moyens pris ou à prendre pour optimiser l'offre de transport collectif
- Construire les routes selon les standards internationaux ;
- Sanctionner les infractions au code de la route ;
- Professionnalisation et recyclage des agents de la police de roulages et des agents du Ministère des transports ;



### 3. ÉDUCATION, EMPLOI, ET JEUNESSE : KINSHASA, MEGALOPOLE FACE AU SOCIAL DE SA POPULATION GRANDISSANTE

#### Panel 1 | Habitat ; quelle politique pour rencontrer l'objectif « un toit, une famille »

##### > CONSTATS

- Kinshasa compte à ce jour plus de 15 millions d'habitants et cette population de l'ordre du double d'ici 15 à 20 ans ;
- Le crédit immobilier est quasi inexistant ;
- Le coût de construction est 50% plus cher en RDC ;

##### > RECOMMANDATIONS

- Développer le crédit hypothécaire de 10,15,20 ans ;
- Initier des projets de logements de qualité pas cher ;
- Intégration du paramètre naturel (développement de la personne & son environnement) dans l'habitat ;

#### Panel 2 | Éducation, nouvelle citoyenneté, création des élites, culture, tourisme et lutte contre la délinquance

##### > CONSTATS

- Une jeunesse sans espoir ni idéal caractérisée par une crise morale, intellectuelle, et culturelle autrement dit une crise du savoir, du savoir être et du savoir-faire ;
- une tranche de la jeunesse est transformée en terroristes des rues (Kulunas) contribuant à un climat de peur généralisée dans la ville ;
- Le manque d'intégrité morale, de loyauté, de probité morale, etc de la classe politique;
- Ineffectivité de l'Etat ;
- Une jeunesse victime de la situation d'apocalypse sociale et désespérance sociétale généralisée suite à la faillite de l'Etat dans sa mission d'encadrement de la jeunesse et d'organisation vertueuse du bien vivre ensemble urbain ;
- Les enfants exposés à des violences domestiques ;
- Le relâchement du contrôle parental sur les enfants,
- L'oisiveté juvénile due entre autre par le développement de la mono parentalité ;
- Le trafic incontrôlé des drogues et d'alcools frelatés ;
- Une jeunesse victimes des conditions de familiales délicates, de la précarité, de
- l'analphabétisme et de la déscolarisation ;

## > RECOMMANDATIONS

- Du point de vue préventif et répressif
  - Renforcer les services de la police provinciale en logistique et infrastructures de fonctionnement pour redynamiser sa capacité opérationnelle ;
  - Mise en place dans la police d'une Brigade municipale de prévention de la criminalité organisée et de la délinquance juvénile ;
  - La réappropriation des espaces publics des quartiers pour enrayer le sentiment d'insécurité et garantir la tranquillité publique ;
  - Mise en place des instruments de suivi, d'encadrement et de traitement des jeunes toxicomanes ;
  
- Du point de vue de la resocialisation professionnelle
  - Mise en place dans toutes les communes d'une maison communale d'apprentissage pratique et y octroyé au fur et à mesure des bourses municipale ;
  - Engager dans toutes les communes une action économique en organisant une dynamique entrepreneuriale locales, « Jeunes entrepreneurs du quartiers »
  - Implanter un centre municipal des arts et loisirs dans chaque commune de la ville dotée des bibliothèques, salles des arts et loisirs, d'un conservatoire etc. ;
  - Créer au centre-ville de Kinshasa une zone touristique urbaine ;
  - Organisation biannuelle pendant les vacances des jeux olympiques urbains de Kinshasa ;
  - Mise en place des compétitions sportives multidisciplinaires (Football, karaté, cyclisme, etc) intercommunales pour les jeunes ;
  - Organiser la biennale de la mode, des tresses et des arts de Kinshasa ;
  - Organisation biannuelle d'une compétition intercommunale de la rumba congolaise à travers un festival : meilleure dance, meilleur guitariste voix etc
  
- Par rapport à la délinquance juvénile :
  - Prendre des lois incitatives qui exonèrent les jeunes auto entrepreneurs issus de la formation professionnels qui s'installent des taxes pendant deux ans ;
  - Réhabiliter le centre pénitentiaire spécialisé pour les jeunes afin d'éviter aux jeunes délinquants d'être incarcérés avec les adultes en violation de toutes les conventions internationales signées par le Congo en la matière ;



- Réhabiliter le centre d'internement des jeunes de Mbenseke en abandon et le retenir comme lieu d'incarcération des jeunes enfants qui pourront également y suivre plusieurs formations professionnelles leur permettant d'en sortir mieux équipés pour la vie ;
- Prendre des mesures draconiennes pour la stricte application de l'article 160 de la loi sur la protection de l'enfant qui interdit l'enfant de sorcier ;
- Pour lutter contre la déscolarisation des jeunes, établir une carte de la scolarisation publique de Kinshasa et de programmer la construction de nouvelles écoles publiques dans les quartiers populaires pour qu'un grand nombre d'enfants soit scolarisé ;
- Prioriser la mise en place de nouveaux centres de formation professionnelle et le renforcement des centres existants afin de donner aux jeunes une base technique à même de leur permettre de débiter une activité génératrice des recettes ;
- Mise en place des mesures strictes pour arrêter la vente quasiment libre d'alcool frelaté, de la drogue dans les quartiers populaires et la mise hors d'état de nuire des dealers œuvrant souvent en association avec la police ;
- La reconnaissance des associations travaillant avec les enfants de la rue de Kinshasa et leur octroyer des appuis financiers de l'Etat ;
- Sensibiliser les responsables de famille au bon encadrement de leurs enfants et la mise en place par l'Etat d'une politique des grands chantiers à forte demande de mains d'œuvre pour occuper un nombre élevé de jeunes ;
- Initier un programme des grands travaux dans les BTP, l'apprentissage des divers métiers, la production agricole par biais des institutions comme le Service National ;
- Lutter contre les réseaux de trafics d'enfants, essentiellement venu du Kasai, qui sont contraints à la petite délinquance (vols, mendicité, etc) par leurs bourreaux ;

Panel 3 | Emploi, investissements et financements privés, entrepreneuriat,  
Start up, créativité de la jeunesse kinoise, capital humain

> CONSTATS

- Déficit d'activités économiques ;
- Taux de chômage élevé ;
- Prépondérance sur le marché des produits étrangers par rapport aux produits locaux ;
- Kinshasa comptera 25 millions d'habitants à l'horizon 36 dont la moitié aura 22 ans ;
- Les investissements à l'interne se heurtent au manque de moyens ;
- Le secteur bancaire dominé par des banques étrangères ;



## > RECOMMANDATIONS

- Militer pour la mise en place d'un droit à l'économie, un droit à l'emploi et l'entreprenariat ;
- Mise en place d'un dispositif à trois volets à savoir, le prêt à la création des micros entreprises, la création d'un office urbain d'aide aux jeunes entrepreneurs et la garantie urbaines au prêt bancaire (Banques des communes) ;
- La reflation du rebond économique pour un endettement national intelligent pour des crédits sains orienté à la création des emplois ;
- Procéder au planning des disponibilités et recensements des ressources humaines ;
- Les investissements doivent être majoritairement financés par des ressources locales et l'apport de la coopération doit être marginale afin de récupérer l'espace économique et financière ;
- Encadrer les jeunes ayant des idées novatrices et les canaliser, les promouvoir, les exposer ;
- Encourager les jeunes à être des créateurs d'emplois par la création des entreprises de croissance ;
- A l'endroit des Sénateurs : se projeter vers la rupture à travers la mise en place des règles efficaces ;
- A l'endroit des entrepreneurs : s'informer et se former ;
- Mise en place par l'Etat d'un écosystème fiable (routes, électricité, la garantie à l'accès au marché, etc) et investir dans les secteurs porteurs et innovants (toutes les industries, les nouvelles technologies)

## **4. DESCRIPTION DE LA STRUCTURE POLITIQUE, ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DU GOUVERNEMENT CENTRAL, DE LA VILLE DE KINSHASA ET DES COMMUNES**

### Panel 1 | Analyse du fonctionnement des trois pouvoirs : central, provincial et local dans la ville – province de Kinshasa, atouts et faiblesses

## > RECOMMANDATIONS

- La bancarisation de tous les paiements des taxes, impôts et toutes autres sommes dues à l'Etat ;
- Faire un état des lieux pour établir correctement les moyens de son ambition par un inventaire exhaustif et correct des biens meubles et immeubles de la ville ;
- Uniformiser et publier les montants des frais et taxes à payer pour les actes qui sont délivrés par les communes ;
- Sécuriser la population en accordant aux services spécialisés des moyens susceptibles de leur permettre de répondre positivement aux sollicitations des citoyens ;
- Instaurer des audits dans les communes et créer une base des données numériques pour la ville ;
- Mise en place dans la ville d'une administration propre différente l'administration déconcentrée œuvre du pouvoir central
- Révision de la constitution sur sa définition ambiguë de la ville de Kinshasa ;

Panel 1 | Finances, PPP, accès au crédit public, règles financières

> CONSTAT

- Déficit de prérequis de gestion dans le chef des dirigeants locaux et national ;

> RECOMMANDATIONS

- Création d'une institution interprovinciale qui favorise les opérations de crédit à moyen et long terme pour booster la réalisation des objectifs des provinces et des ETD ;
- La numérisation ;
- Réorienter et éduquer la population autrement par des taxes ; - Utilisation des outils que l'Etat n'a pas encore mis en œuvre ;
- rechercher les solutions innovantes sans attendre les rétrocessions du Gouvernement central ;
- Mettre en place le renforcement des capacités en vues de la signature des PPP ;
- Révision de la constitution sur les questions de fiscalités ;
- Mise en place des PPP pragmatiques projet par projet avec une liste des projets prioritaires éligibles au PPP pendant que le cadre légal s'améliore ;
- Innovation : Digitalisation et numérisation
- Financement des études (planification) des projets dans les provinces
- Mettre en place un budget des infrastructures conséquents
- Renforcer la décentralisation
- Informatiser la chaîne de la dépense pour permettre le transfert de responsabilité et leur permettre d'exécuter le budget Article 205 l'Assemblée provinciale de Kin et Senat
- Divulguer les prérequis en matière de gestion de la chose publique
- Numérisation du cadastre pour IF et IRL ;
- Amélioration de la gouvernance provinciale et centrale ;



Panel 3 | Environnement, politique foncière et habitat : le plan particulier  
d'aménagement des ETD et de la province

> RECOMMANDATIONS

- Repenser la ville et après avoir défini clairement le statut de la ville il y a superposition entre le pouvoir central et la province ;
- Sensibilisation la population à la gestion des déchets ;
- Préserver la qualité des ressources en eau de la ville
- Protéger les écosystèmes aquatiques ;
- Développer l'économie verte ;
- Réduire les risques de catastrophes ;
- Elaborer un plan d'aménagement intégré
- Capacitation institutionnelle, technique et financière du pouvoir central et de la ville de Kinshasa ;
- Vulgarisation et mise en application des outils de planification de Kinshasa comme le SOSAK, PDTK, SDGIEUK (schéma directeur pour la gestion intégrée des eaux urbaines Kinshasa), projet Kin Elenda , Projet Topetola ;
- identification et protection des réserves foncières
- Octroi du pouvoir foncier au Gouverneur de la ville et mises en place d'un moratoire sur les lotissements à Kinshasa ;
- Mise en place d'une commission unique d'octroi des autorisations de bâtir ;
- Prise en charge unique du développement des villes au niveau du Gouvernement Central ;
- Mise en place d'un master plan (Plan Général d'aménagement) ;
- Les outils de planification doivent demeurer le seul cadre programmatique et de référence pour le développement de la ville ;
- Finalisation du pole centre (projet de centralité) ;
- Penser à la création des autres pôles (centres secondaires) ;
- Construire et protéger les centres secondaires de Limete-centre, de Ste Thérèse, de Liberté ;
- Faire attentions aux nœuds des carrefours qui sont devenus des véritables secondaires nos communes (des nœuds sombres pour la circulation, la sécurité etc.)

## 5. SESSION SPECIALE SUR LA NORMALISATION

### > CONSTATS

- Décalage entre les normes applicables en matière d'urbanisme et les faits ;
- Il existe une Commission Nationale De normalisation (non permanente) chargée d'examiner l'opportunité d'adopter certaines normes internationales en normes nationales ;
- Depuis l'indépendance du Congo jusqu'à ce jour aucune norme nationale purement congolaise n'a été adoptée des normes jusqu'à ce jour ;
- Il existe un répertoire Nationale des Normes Congolaises comportant 1224 normes, dont la dernière édition date du mois d'août 2021 ;
- Absence des normes sur le développement urbain (planification, étude, organisation de de l'occupation du sol et son utilisation et son exploitation) depuis l'indépendance jusqu'à ce jour ;
- Création des outils : FONHAB (fond national de l'habitat), ACOPRIM (Agence Congolaise de Promotion Immobilière), GUPEC (Guichet Unique de Permis de Construire), coopérative de logement ;
- Institution par Décret d'une unité de Police chargée de la Protection Civile avec pour mission de participer à la prévention et la gestion des catastrophes naturelles et des événements calamiteux et à l'élaboration des différents plans de secours de la population en cas de catastrophe et de sinistre ;
- Non prise en compte des données historiques, archéologiques dans la construction de la ville ;

### > RECOMMANDATIONS

- Mise en place d'un organe nationale de normalisation qui coordonne toutes les activités nationales de normalisation de tous les secteurs : construction, pharmacie ;
- Mise à contribution de la police chargée de la protection civile dans l'élaboration des normes relatives à la protection des personnes et leurs biens, ainsi qu'à la sauvegarde du patrimoine national lors de la survenance des catastrophes naturelles ou événements calamiteux sur toute l'étendue du territoire national ;
- Mise à contribution de la police chargée de la protection civile dans l'élaboration des mesures relatives à prévention des incendies et au contrôle des immeubles en construction, des usines et autres édifices ainsi que des installations anti-incendie dans les lieux publics et privés ;
- Entreprendre des recherches historiques, des fouilles archéologiques, etc. pour l'élaboration des normes qui doivent régir la ville de Kinshasa ;

# CONCLUSION

- La mise en place d'un master plan (Plan Général d'aménagement) pour reconstruire Kinshasa à l'Horizon 2036 est impérative comme l'ont suggéré les Sénateurs de la ville de Kinshasa dans leur rapport parlementaire ;
- La nécessité de la mise en application des outils de planification de Kinshasa disponibles et leur Vulgarisation à savoir le SOSAK, PDTK, SDGIEUK (schéma directeur pour la gestion intégrée des eaux urbaines de Kinshasa);
- La nécessité de la mise en œuvre de la décentralisation par la mise sur pied de la subdivision de la ville Kinshasa en quatre ville dont la ville Nord, la Lukunga sera le siège des institutions de l'Etat ;
- La relecture du cadre légal qui organise la décentralisation pour renforcer la gouvernance locale, renforcer et simplifier les interactions fonctionnelles entre communes, le Gouvernement Provincial et Gouvernement Central ;
- La mise en place des référentiels réglementaires et normatifs pour un développement durable, intelligent et résilient de Kinshasa ;
- Mise en place d'un organe nationale de normalisation qui coordonne toutes les activités nationales de normalisation de tous les secteurs notamment la construction, pharmacie
- La recherche par la ville des solutions innovantes en lieu et place de n'attendre que les rétrocessions du Gouvernement central ;
- Renforcer les capacités des provinces pour la signature des PPP ;



# CONCOURS DES ETUDIANTS

## 1) Participants

- Plusieurs institutions d'enseignements supérieurs ont participé au concours étudiants ayant trait à des innovations concernant l'aménagement des des villes à savoir :
  - L'Institut Supérieur des Techniques Appliquées (ISTA) ;
  - L'Université Libre de Kinshasa (ULK) ;
  - L'Institut Supérieur d'Architecture et d'Urbanisme (ISAU) ;
  - L'Institut National du Bâtiment et des Travaux Publics (INBTP) ;
  - L'Institut Supérieur Pédagogique et Technique-Kinshasa (ISPT/K)

## 2) Jury

- Composé d'un représentant du comité d'organisation d'ExpoBéton, d'un représentant des Instituts d'Enseignement Supérieur et Universitaire et les exposants œuvrant dans le domaine de la fabrique urbaine entre autre METRO-KIN.

## 3) Résultat du concours :

- Le premier prix du jury d'une valeur de 1.500 \$ a été octroyé à L'Institut Supérieur Pédagogique et Technique-Kinshasa (ISPT/K) pour le projet de « logette intelligente informatisée, gérée grâce à un téléphone » ;
- Le deuxième prix du jury d'une valeur de 1.000\$ a été octroyé l'Institut Supérieur d'Architecture et d'Urbanisme (ISAU) pour son projet de « cité écologique de KIBONDO dans la commune de la N'sele » ;
- Le troisième prix du jury d'une valeur de 750\$ est revenu à l'Institut National du Bâtiment et des Travaux Publics (INBTP) pour le projet dénommé « Proposition de projet de réduction à court, moyen et long terme des embouteillages dans la ville de Kinshasa par des moyens efficaces » ;
- Le quatrième prix d'un montant de 500\$ a été remis conjointement à l'Institut s-Supérieur des techniques Appliquées pour les projets « Transplanca » et d'un « mini-central hydroélectrique » et à l'Université Libre de Kinshasa.





**RETOUR  
EN  
IMAGES**

[WWW.EXPOBETONRDC.COM](http://WWW.EXPOBETONRDC.COM)



**CONSTRUCTION**

**INFRASTRUCTURES**



**DEVELOPPEMENT**

**INVESTISSEMENTS**



**TRANSPORT**

**ENERGIE & EAU**



**CONTACT**

E-mail : [info@expobetonrdc.com](mailto:info@expobetonrdc.com)  
Tél : +243 (0) 826 158 411  
[www.expobetonrdc.com](http://www.expobetonrdc.com)